

## Onomastique, liens de parenté et pouvoir:

### Les vicomtes de Châtellerault et leurs parents au Xe siècle

Jan Prell †<sup>1</sup>

#### 1. Onomastique et Leitnamen:

Toute recherche prosopographique à l'époque post-carolingienne qui se fonde sur des sources diplomatiques se heurte à des obstacles majeurs:

une indigence – relative il est vrai – des sources. La quantité de sources diplomatiques varie considérablement de région à région. L'aire géographique et l'entité politique sur laquelle j'entends me fonder dans cet exposé, le Poitou, est, au moins pour ce qui est du Xe et le début du XIe siècles, caractérisé par une abondance assez spectaculaire des sources diplomatiques, dont une proportion assez élevée s'est même conservée en original ; à la quasi-absence de tout cognomen pour la très grande majorité des personnes.

Celui qui doit se fonder sur des sources diplomatiques pour mener à bien une recherche prosopographique voit sa tâche compliquée surtout par la profusion de noms ne comportant aucun titre ni cognomen. Cela lui interdit, à priori, d'identifier de manière sûre des personnes de nom identique.

Cependant, toute étude d'ordre prosopographique pendant cette haute époque n'est pas impossible, car la recherche historique a mis en évidence, depuis un peu plus d'une cinquantaine d'années, les caractères spécifiques des noms de personnes et de leur attribution au Haut-Moyen-Age.

En effet, les noms de personnes avaient, au Haut Moyen-Age, une signification bien différente qu'à une époque plus basse, à partir du XIIIe siècle. Comme l'ont établi une série de chercheurs au milieu de ce siècle, tout particulièrement K. F. Werner, Tellenbach et Schmid, ils peuvent indiquer, pour ce qui est des membres de la haute noblesse, des liens de parenté, car l'onomastique est affaire de patrimoine. Propriété d'une famille, un nom, y inclus ses variantes, est transmis de génération en génération. Une famille de la haute noblesse disposait d'un patrimoine onomastique bien précis, qui pouvait être enrichi par des alliances matrimoniales ou même par la proximité réelle ou voulue d'une famille par rapport à une famille plus haut placée. Citons, à ce propos, K. F. Werner:

Dans le royaume franc et les Etats qui en sont sortis, c'est à dire du VIe au Xe siècle, les parents appartenant à l'aristocratie ne donnaient pas à leurs enfants n'importe quel nom...l'on ne pouvait normalement donner que des noms déjà employés dans la famille du père ou de la mère, c'est à dire des noms dont la famille était le propriétaire légitime. ... [Il] convient de souligner ici le caractère juridique du nom, qui est propriété du porteur et de sa famille, ce qui correspond aux aspirations

---

<sup>1</sup> Sadly Dr Prell died in January 2004. This paper, originally given to a session at Leeds International Medieval Congress in 2000, is printed here in tribute to him. A translation of his doctoral thesis, *Prosopographie, Pouvoir et Politique en Poitou (fin IXe -début XI siècles)*, will be published posthumously in *Prosopographica et Genealogica* [<http://users.ox.ac.uk/~prosop/publications.htm>] hereafter.

sociales, comme nous les voyons exprimées...dans le monde des traditions romaines, qui ont pu renforcer un élément déjà contenu dans les traditions germaniques.<sup>2</sup>

Karl Ferdinand Werner a étudié, dans les années cinquante, les familles nobles apparentées aux Robertiens dans la région ligérienne et il est arrivé à des résultats intéressants. Grâce à des études onomastiques, il a pu confirmer, entre autre, les résultats des recherches du XIXe siècle sur l'origine des Robertiens.

Le fait que certains noms se transmettent de génération en génération au sein de familles de la haute noblesse est l'un des éléments qui permettent de suivre les membres de cette famille. Il est évident que la plus grande prudence est de mise, car une homonymie seule ne suffit jamais pour procéder à une identification: d'autres éléments, tels l'aire géographique de l'apparition et les dates doivent entrer en ligne de compte. En même temps, dans la mesure où l'on s'appuie sur des listes de témoins, des regroupements de noms récurrents doivent concourir à l'identification. Ainsi, s'il n'est pas toujours possible d'identifier avec certitude des personnes, le système des Leitnamen permet de retracer des groupes de personnes. Comme l'a écrit Karl Schmid, c'est une chance, que l'historien doit mettre à profit.

## **2. la période: fin du IXe jusqu'au milieu du XIe**

L'on étudiera un exemple dont les débuts remontent à la fin, voire au milieu du IXe siècle et l'on ne descendra pas plus bas que les années trente du XIe siècle. En me fondant sur cette méthode, j'examinerai un cas précis, celui des vicomtes de Châtellerauld et leur assise au sein de la noblesse. Cet exemple démontrera l'utilité de la démarche onomastique, car, à cette haute époque, elle est, face à une indigence plus ou moins grande des sources, souvent la seule qui s'avère possible.

## **3. La situation en Poitou**

Le comté de Poitiers est l'un des plus grands comtés de la Francia de l'Ouest et de la France. Contrairement à la plupart des comtés de la Francia de l'Ouest, qui comprenaient une seule civitas, le comté de Poitiers comprenait plusieurs civitates, notamment celle de Poitiers, l'Aunis dès le début du Xe siècle, très probablement celle de Saintes et, depuis le début du Xe siècle celle de Limoges. A partir de la fin du IXe siècle, ce comté fut gouverné par une famille dont les origines sont carolingiennes et dont le prestige fut tel que l'un de ses membres, Rannulfe II, a failli devenir, à la fin du IXe siècle, roi de la Francia de l'Ouest. Disposant d'une assise extrêmement solide dans le comté de Poitiers, il sut acquérir une certaine primauté dans le regnum d'Aquitaine. Les comtes de Poitiers se succédèrent de père en fils entre 902 et 1137. A partir des années soixante du Xe siècle, ils commencèrent à émettre des prétentions sur le titre de duc d'Aquitaine, titre qui leur fut pleinement reconnu à partir de 987, date de l'accession au trône de France d'Hugues Capet.

Dans son ensemble, la noblesse de cette vaste entité que constitue le comté de Poitiers est très largement inexplorée, on connaît assez mal les groupements, clans et familles qui la composent. Cela n'est pas tellement le fait d'une absence ou d'un manque de sources, mais bien plus la conséquence de la qualité des sources. En effet,

<sup>2</sup> Karl Ferdinand Werner, 'Liens de parenté et noms de personne. Un problème historique et méthodologique', dans *Famille et parenté dans l'occident médiéval*, edd. Georges Duby and Jacques Le Goff, Collection de l'école française de Rome, 30 (Rome, 1977), pp. 13-18 et 25-34 (pp. 25-26).

il s'agit quasiment exclusivement de chartes et de notices de dons comportant des listes de souscripteurs. Les listes de souscripteurs sont souvent l'unique endroit où l'on trouve des renseignements d'ordre prosopographique, car, dans le 'texte' même des chartes, il est assez rare qu'on trouve des noms autres que ceux des auteurs. Dans les listes de souscripteurs, les indications de filiation sont, dans l'ensemble, extrêmement rares, trop rares pour en tirer suffisamment de renseignements pour reconstituer des parentés, des clientèles, etc... C'est uniquement un dépouillement du matériel patronymique qui permet, dans ces conditions, d'aboutir à quelques résultats, sans que – conséquence logique de ce qui a été remarqué plus haut – l'on arrive à identifier toujours ces personnes d'une manière certaine. Ce travail a permis, par contre, la mise en évidence de groupes de personnes aux contours assez précisément délimités.

J'ai été amené à étudier la noblesse poitevine des Xe/début du XIe siècle et je voudrais présenter ici un exemple où l'onomastique et plus précisément la théorie des noms leaders a contribué à débusquer, en plus de l'existence de groupes de nobles, quelques relations de parenté. Je me fonde, dans le présent exposé, sur un dépouillement des listes de témoins d'environ trois cents actes et notices poitevins datant de l'époque allant du début du Xe au début du XIe siècles.

Je voudrais ici présenter un exemple particulièrement intéressant qui démontre l'intérêt de la méthode onomastique. L'étude de la place des vicomtes de Châtellerault au sein de la noblesse poitevine et ses implications au niveau 'géopolitique' par le moyen de l'onomastique va démontrer surtout, je l'espère du moins, que la prosopographie n'est pas une fin en soi, bien au contraire.

Si les comtes, dans la Francia de l'Ouest, disposaient, en général, d'un seul vicomte, les comtes de Poitiers en disposaient, de plusieurs, aux compétences et ressorts variés. Cette situation résulte probablement de l'étendue extraordinaire du comté de Poitiers. Si, au début du Xe siècle, on trouve deux vicomtes aux compétences restreintes, à Melle et à Thouars, il existe aussi un vicomte, Maingaudus, dont le ressort n'est jamais précisé dans les sources: il s'étendit très probablement au comté tout entier. Cette impression est confirmée par le fait que ses possessions sont dispersées tout autant que ses interventions comme témoins dans les actes de tiers. Sa place prééminente entre toutes est soulignée par la position de son signum sur les chartes: constamment, on le voit suivre immédiatement celui du comte Eble.

La situation change des les années trente du Xe siècle. C'est alors que les comtes Eble Manzer puis son fils Guillaume Tête d'Etope, procèdent à un remaniement en profondeur de la structure administrative du Poitou. Le vicomte Maingaudus, mort vers 925, n'est pas vraiment remplacé. Eble ou peut-être son fils Guillaume Tête d'Etope, instituent deux nouveaux vicomtes qui avaient pour siège des localités situés à la lisière du comté, à savoir Aulnay (à la frontière méridionale du Poitou) et Châtellerault (situés sur la frontière nord du Poitou).

L'origine des vicomtes poitevins reste, du moins de la plupart d'entre eux, obscure.

Pour ce qui est des vicomtes de Châtellerault, mentionnées pour la première fois en 936 environ, l'onomastique est susceptible de fournir des renseignements précieux, parfois hypothétiques. Depuis le Xe siècle, on voit bien figurer un Adraldus dans l'entourage du comte Eble Manzer, que l'on pourrait identifier avec le vicomte

du même nom apparaissant vers 936, mais cela reste assez largement du domaine de la spéculation.

Cependant, à bien regarder les possessions tout comme les interventions en tant que témoins des vicomtes de Chatellerault au Xe et au début du XIe siècle, on constate que leur influence se concentre sur deux aires nettement distinctes et bien délimitées situées l'une à une trentaine de kilomètres au nord de Poitiers, aux alentours de la ville de Chatellerault, l'autre à une vingtaine de kilomètres au sud de Poitiers, autour de la ville de Gençay. Cette bipolarisation peut suggérer que les vicomtes de Chatellerault ne sont pas d'origine poitevine, mais qu'ils ont été 'parachutés' dans ce comté à un moment difficile à préciser, mais antérieur aux années trente du Xe siècle et qu'on leur a attribué des biens dans ces deux aires. En l'absence de renseignements précis sur les ancêtres de ces nobles, ce sont les noms leaders des vicomtes de Châtellerault qui pourraient - éventuellement - apporter quelques éléments de réponse à cette question.

Le premier vicomte de Châtellerault, Adraldus, qui donna peut-être son nom au castrum (Castellum Adraldi) - attesté comme siège des vicomtes de Chatellerault seulement dans la seconde moitié du XIe siècle - mourut, semble-t-il, sans laisser de descendance. Il apparaît pour la dernière fois en 937. Un autre vicomte du nom d'Adraldus apparaît entre 955 et 988 au plus tard. On ignore s'il existe des liens de parenté entre ces deux vicomtes, d'autant plus qu'il n'est pas attesté entre 937 et 959. Le successeur d'Adraldus [II] s'appelle Hacfredus et l'on ignore, à encore, quels liens de parenté l'unissent à son prédécesseur. Un vicomte Hacfredus intervient par contre en 954/955 comme témoin dans un acte du comte Guillaume-Tête d'Etupe qui agit, en l'occurrence, comme abbé de l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers. On ignore tout de ce personnage. On sait par contre que le vicomte Hacfredus apparaissant après 988 environ avait un fils du nom de Boso.

Les noms Hacfredus et Boso sont parmi les plus usités dans cette famille vicomtale jusque dans une époque qui s'étend bien au delà du Xe siècle.

Il s'agit ici de noms qui font partie du patrimoine onomastique des ducs d'Aquitaine du début du Xe siècle, issus de Bernard Plantevelue. En effet, le fils cadet du duc d'Aquitaine Guillaume le Pieux, mort avant 918, porta le nom de Boso, et le neveu de ce duc s'appela Hacfredus (il est le fils d'Adeline, sœur de Guillaume le Pieux et d'Hacfredus, comte de Carcassonne et du Razès et fut duc d'Aquitaine entre 926 et octobre 927).

Nous voilà donc en présence de deux Leitnamen importants des vicomtes de Châtellerault que l'on retrouve dans la famille de Guillaume le Pieux.

En revanche, le nom du duc d'Aquitaine lui-même, Willelmus, n'entre pas pas directement dans le patrimoine onomastique de la famille des vicomtes de Châtellerault. Cependant, à y regarder de plus près, on constate que ce nom est porté par une personne qui est un proche parent des vicomtes de Châtellerault. En effet, un Ingelelmus attesté entre 975 et le début du XIe siècle comme 'consanguineus' ('S. Ingelelmi consanguinei [Hacfredi vicecomitis]') du vicomte Hacfredus a un frère du nom de Willelmus. Cela ressort d'une notice de donation du cartulaire de Saint-Cyprien datée entre 986 et 987 qui relate le don par Ingelelmus de son alleu situé dans

la viguerie de Civaux, notamment *pars que michi accidit ex parte fratris mei Willelmi*.<sup>3</sup>

Ingelelmus est vraisemblablement un des premiers châtelains de Mortemer, localité située au sud de Poitiers et en même temps un endroit placé au milieu de l'aire d'influence des vicomtes de Châtellerauld.

Il faut souligner que les familles en question se situent à un niveau social élevé et qu'ils font partie d'un cercle assez restreint. En effet, on trouve, au début du XIe siècle, un Willelmus *miles*, qui est fort probablement soit le Willelmus qu'on vient de voir, soit un de ses proches parents.

L'étude onomastique suggère donc une parenté, ou du moins une proximité des vicomtes de Châtellerauld avec la descendance du duc d'Aquitaine Guillaume le Pieux.

Une étude onomastique supplémentaire tenant compte des éléments de géographie historique fait apparaître la place importante dévolue à ces vicomtes et permet d'aboutir à des résultats d'ordre institutionnel importants.

Pendant une bonne partie du Xe siècle, plusieurs membres du chapitre cathédral de Poitiers portent des noms leaders des vicomtes de Châtellerauld, notamment Hacfredus et Boso. Ces noms apparaissent dans toute une série d'actes datant des années 930 et suscrits au nom de l'archevêque de Tours Teotelo ainsi qu'à celui des évêques de Poitiers Frothaire et Alboinus. Dans les listes de souscripteurs de ces notices, leurs noms apparaissent au milieu de ceux de dignitaires attestés du chapitre cathédral de Poitiers. Cela devrait permettre de voir en eux des chanoines de ce chapitre. Ils n'ont pas - à ce qu'on sache - de relations de parenté avec les premiers vicomtes de Châtellerauld.

Une personne du nom de Boso, assez probablement un parent proche du chanoine Boso attesté au début du Xe siècle, apparaîtra au plus tard dans les années soixante-dix dans la haute charge d'archidiacre de Poitiers.

Plusieurs éléments permettent de rattacher ce dignitaire aux vicomtes de Châtellerauld. D'abord, si l'on étudie la topographie de ses interventions comme témoin, on constate qu'il est attesté dans l'une des zones d'influence des vicomtes de Châtellerauld (à proximité immédiate de leur siège), ensuite, fait plus significatif encore, on observe qu'il souscrit la notice de donation d'Ingelelmus qu'on a mentionnée plus haut.

D'autres éléments, d'ordre onomastique et topographique, viennent renforcer notre hypothèse: le Boso canonicus, très probablement identique à notre archidiacre, est attesté comme neveu d'un Seguinus, futur abbé de la collégiale de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers. Ce Seguinus, attesté à seize reprises entre 962 et l'an Mil, est possessionné, comme le démontre sa donation en faveur de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers datée de 962/963, quasiment au siège même des vicomtes de Châtellerauld, et il intervient comme témoin à plusieurs reprises dans les zones d'influence des vicomtes de Châtellerauld.

L'hypothèse d'une proximité de ce haut dignitaire ecclésiastique avec les vicomtes de Châtellerauld se fonde donc à la fois sur des éléments onomastiques et sur la géographie du patrimoine.

Ce Seguinus, qui fut abbé de Notre-Dame-la-Grande, était proche de la famille des Ingelelmi, seigneurs de Mortemer et parents des vicomtes de Châtellerauld. On

<sup>3</sup> Cartulaire de Saint-Cyprien, no. 365

constate en effet qu'ultérieurement, Seguinus est l'un des Leitnamen de cette famille. Les indices onomastiques tendant à rapprocher cet archidiacre des vicomtes de Châtellerauld sont renforcés par l'existence avérée de relations de parenté: nous avons déjà mentionné que Ingelelmus, le futur châtelain de Mortemer, est un consanguineus direct du vicomte Hacfredus.<sup>4</sup>

Ce nom de Segoinus nous permettra avec une assez grande vraisemblance de confirmer le rattachement de Boso archidiaconus à la parentèle, sinon à la famille des vicomtes de Châtellerauld et en même temps, à la famille des futurs seigneurs de Mortemer. Très probablement, comme nous l'avons vu, l'archidiacre Boso est identique au canonicus attesté en 962/963 comme étant le neveu d'un levita du nom de Segoinus et les liens entre Segoinus et l'archidiacre ont été assez étroits, puisqu'on retrouve, parmi les souscripteurs d'une donation faite par Ingelelmus dans les années 980 en faveur de Saint-Cyprien de Poitiers, l'archidiacre Boso, l'abbé Segoinus et d'autres dignitaires du chapitre cathédral.

Ces résultats se trouvent par ailleurs confirmés par le fait que Segoinus se trouve possessionné à des endroits qui font partie du patrimoine de membres influents du clergé séculier ainsi que d'Ingelelmus. En effet, il intervient fréquemment comme témoin dans la villa Disnet (Dienné) située dans la vicaria de Civaux. Par ailleurs, il est possessionné dans la villa Arciacus.

### Conclusion:

Les indices que l'on vient d'exploiter démontrent l'existence de liens entre les vicomtes de Châtellerauld et de membres influents du chapitre cathédral de Saint-Pierre de Poitiers ; ces liens, toutefois, ne peuvent être détectés, point qui mérite, je crois, d'être souligné, qu'en se fondant sur des éléments onomastiques.

Les liens de parenté, rarement établies mais souvent présumées, prennent une nouvelle dimension si l'on tient compte d'une liste de témoins qui présente l'abbé Segoinus comme consanguineus de l'évêque de Poitiers Giselbertus (*S. Gisleberti episcopi. S. Segoini abbatis, consanguinei sui*).<sup>5</sup>

Cela constitue la preuve non seulement qu'une partie du haut clergé séculier du diocèse de Poitiers est apparentée à l'évêque de Poitiers, mais encore et c'est là que réside le principal intérêt au point de vue des institutions, que, au moins dans la deuxième moitié du Xe siècle, le vicomte de Châtellerauld se trouve apparenté plus au moins directement à l'évêque de Poitiers et à un groupe très influent du clergé séculier poitevin, dont des membres détenaient des honores aussi importants que l'archidiaconé de Poitiers et l'abbatiale de la puissante collégiale Notre-Dame la Grande, subordonnée au chapitre cathédral de Saint-Pierre de Poitiers. Face à cette constellation, le comte de Poitiers eut certainement fort à faire pour se maintenir. On constate en tout cas que ce cercle puissant de noble poitevins reste largement à l'extérieur de l'entourage du comte, sur lequel celui-ci s'appuie pour gouverner, sauf, curieusement, aux alentours de l'an mil. Nous sommes alors aux dernières années du règne de Guillaume Fier-à-Bras et aux débuts de celui de son fils, Guillaume le Grand. Pendant une vingtaine d'années environ, l'évêque de Poitiers Giselbertus et de nombreux membres du clergé séculier du chapitre cathédral de Poitiers fréquentent

<sup>4</sup> Cartulaire de Saint-Cyprien, no. 341

<sup>5</sup> Cartulaire de Saint-Cyprien, no. 341, notice datée entre 987 et 990

assidument, parfois constamment, la cour du comte-duc. Or cette période voit le comte de Poitiers afficher ses prétentions au ducatus en Aquitaine. Dans ces conditions, on peut interpréter la présence de ce groupe très influent dans l'entourage comtal (qui devient ducal) comme le signe de l'adhésion de l'église du diocèse de Poitiers aux aspirations politiques du comte de Poitiers. Il reste cependant qu'on a bien du mal à cerner les raisons du départ de ce groupe, aux alentours des années 1010 au plus tard.